

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 15 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le mardi quinze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ghislain DEMONET,

Étaient présents : Mesdames : Evelyne OUDIN – Nadine GALLOIS – Nadia DORÉ – Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI – Catherine MANGEOT – Sandra DEMOUGIN – Mélissa COLIN – Laetitia SCHLEGEL – Jacqueline GENAY – Anne Marie FARRUDJA – Marie-Louise HUSSON – Martine CLAUSSE.

Messieurs : Olivier MARTET – Alain COLLET – Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTHE – Gilles HENRY – Francis LARDIN – Paul BRANDMEYER – Michel GUTH – Abdulhak EL OMARI – Jacques BOURGUIGNON – Christian PILLER – Bertrand DANIEL.

Monsieur Le Maire ouvre la séance et propose la candidature de Mélissa COLIN pour assurer le secrétariat. La proposition est validée par le Conseil Municipal.

En préambule, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal du retrait du point 11 de l'ordre du jour. En effet, il s'agit de proposer 16 noms de personnes titulaires et 16 noms de personnes suppléantes pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) mais la liste n'a pas pu être finalisée dans les temps. Ce point sera reposé lors du prochain Conseil Municipal.

Il demande également à l'assemblée délibérante d'ajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit de la mise en place d'une ligne de trésorerie. La proposition est validée par le Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire soumet ensuite les compte-rendus des Conseils Municipaux du 20 février 2014 et du 30 mars 2014 à l'approbation :

- Le compte-rendu du 20 février 2014 est approuvé à l'unanimité des votants (21 abstentions).
- Concernant le compte-rendu du 30 mars 2014, Madame Anne-Marie FARRUDJA souhaite apporter des précisions sur le contenu du document. Elle demande à ce que soit précisé que les votes des élections du maire et des adjoints ont eu lieu à bulletins secrets. De plus, elle demande à ce que soit ajouté le texte qui a été lu ce jour-là. Monsieur Ghislain DEMONET accède à sa demande. Considérant que ces corrections seront apportées, le compte-rendu du 30 mars 2014 est approuvé à l'unanimité.

1. Délégation des adjoints

L'assemblée accepte le vote à mains levées.

Monsieur Le Maire expose les délégations inhérentes aux adjoints. Les délégations suivantes sont proposées :

Monsieur Olivier MARTET – 1^{er} Adjoint – Chargé de l'administration générale et des finances locales
Monsieur Alain COLLET – 2^{ème} Adjoint – Chargé de l'entretien et de la gestion du patrimoine communal
Madame Evelyne OUDIN – 3^{ème} Adjointe – Chargée de l'action sociale, de la petite enfance et de la famille
Madame Nadine GALLOIS – 4^{ème} Adjointe – Chargée de l'animation, de la culture et de la communication
Monsieur Thierry EVA – 5^{ème} Adjoint – Chargé de l'environnement et du cadre de vie
Madame Nadia DORE – 6^{ème} Adjointe – Chargée des affaires scolaires et périscolaires
Monsieur Hervé LAHEURTE – 7^{ème} adjoint – Chargé de l'urbanisme

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants (6 abstentions),
Adopte les propositions de délégation des adjoints telles que désignées ci-dessus.

2. Election des conseillers délégués et domaine de compétence

Monsieur Le Maire indique qu'il est possible, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, de procéder à la désignation de conseillers délégués. Les candidatures suivantes sont présentées et soumises au vote :

Madame Sarah CONCHERI - Conseillère déléguée aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap
Monsieur Gilles HENRY – Conseiller délégué à la forêt et aux zones naturelles



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Paul BINDA – Conseiller délégué au sport, à la jeunesse et à la vie associative.

Sont élus avec 21 voix pour et 6 abstentions et installés dans leurs fonctions : Sarah CONCHERI, Gilles HENRY et Paul BINDA.

3. Taux d'indemnité des élus

Monsieur Le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux délégués.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24, Considérant que l'article L.2123-23 du code général des collectivités territoriales fixe les taux maximum et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire, aux adjoints et conseillers délégués,

Considérant que la commune compte 4017 habitants (recensement 2011),

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

A compter du 30 Mars 2014, le montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et à compter du 15 avril 2014 pour les conseillers délégués, est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L.2123-23 précité, fixé aux taux suivants :

Maire : 36 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale 1015

Adjoint : 16,185 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale 1015

Conseiller

Délégué : 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale 1015

L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L.2123-22 à L.2123-24 du code général des collectivités territoriales.

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

Fixe les taux d'indemnité des élus tels que proposés ci-dessus.

4. Fixation du nombre de commissions municipales

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales le conseil municipal peut constituer différentes commissions. Il est proposé d'en créer 7 :

- FINANCES / ADMINISTRATION GENERALE
- CTM / TRAVAUX
- ACTION SOCIALE / PETITE ENFANCE / SERVICE AUX FAMILLES
- ANIMATION / CULTURE / COMMUNICATION
- CADRE DE VIE / ENVIRONNEMENT
- JEUNESSE / SPORTS / VIE ASSOCIATIVE / AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES
- URBANISME

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide la création des 7 commissions municipales telles que désignées ci-dessus.

5. Mise en place des commissions

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée si elle souhaite voter à bulletin secret. Le Conseil Municipal ne voit pas d'inconvénient à voter à mains levées.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.22 du code général des collectivités territoriales le Conseil Municipal est amené à former des commissions permanentes pour la durée du mandat sachant que le Maire est président de droit pour l'ensemble des commissions.

Madame Anne-Marie FARRUDJA indique que la composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle. Selon elle, il s'agit de l'esprit du texte. En conséquence, la liste « Blainville toujours en action » a prévu deux postes pour siéger à chaque commission.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Après plusieurs échanges à ce sujet, Monsieur Paul BINDA intervient et cite précisément le texte de référence. La composition des différentes commissions doit permettre « à chacune des tendances représentées au sein du conseil municipal la possibilité d'avoir au moins un représentant dans chaque commission, sans que les différentes tendances ne bénéficient nécessairement toujours d'un nombre de représentants strictement proportionnel au nombre de conseillers municipaux qui les composent » (CE, 26 septembre 2012, n°345568)

Monsieur Ghislain DEMONET précise qu'il n'y a pas d'obligation à ce sujet. Il ne souhaite pas modifier les propositions effectuées et demande au groupe « Blainville toujours en action » de choisir un seul représentant pour siéger dans chaque commission.

Madame Anne-Marie FARRUDJA revient également sur la composition des commissions. Elle souligne le fait que certaines personnes proposées ne peuvent pas siéger au sein des commissions puisqu'elles ne sont pas élues.

En réponse, Monsieur Ghislain DEMONET indique que les noms proposés en italiques seront retirés officiellement de la délibération mais qu'il se réservait le droit d'inviter des personnalités civiles qui pourraient apporter un éclairage au niveau des différentes commissions.

Monsieur le Maire invite les élus à proposer leurs candidatures pour les différentes commissions.

- FINANCES / ADMINISTRATION GENERALE

Proposition du Maire : VP : Olivier MARTET Membres : Melissa COLIN – Catherine MANGEOT – Nadia DORE – Abdulhak EL OMARI – Alain COLLET – Evelyne OUDIN – Thierry EVA – Anne-Marie FARRUDJA

- CTM / TRAVAUX

Proposition du Maire : VP : Alain COLLET – Membres : Hervé LAHEURTE – Paul BINDA – Paul BRANDMEYER – Catherine MANGEOT – Michel GUTH – Abdulhak EL OMARI – Bertrand DANIEL

- ACTION SOCIALE / PETITE ENFANCE / SERVICE AUX FAMILLES

Proposition du Maire : VP : Evelyne OUDIN et Sarah CONCHERI – Membres : Thierry EVA – Nadia DORE – Sarah CONCHERI – Jacqueline GENAY – Sandra DEMOUGIN – Magali THOMASSIN – Nadine GALLOIS – Martine CLAUSSE

- ANIMATION / CULTURE / COMMUNICATION

Proposition du Maire : VP : Nadine GALLOIS – Membres : Abdulhak EL OMARI – Paul BINDA – Sarah CONCHERI – Mélissa COLIN – Magali THOMASSIN – Thierry EVA – Christian PILLER

- CADRE DE VIE / ENVIRONNEMENT

Proposition du Maire : VP : Thierry EVA et Gilles HENRY – Membres : Paul BINDA – Paul BRANDMEYER – Nadia DORE – Catherine MANGEOT – sécurité : Mélissa COLIN – Laetitia SCHLEGEL – Sandra DEMOUGIN – Martine CLAUSSE

- JEUNESSE / SPORTS / VIE ASSOCIATIVE / AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Proposition du Maire : VP : Nadia DORE et Paul BINDA – Membres : Evelyne OUDIN – Nadine GALLOIS – Sarah CONCHERI – Sandra DEMOUGIN – Michel GUTH – Abdulhak EL OMARI – Magali THOMASSIN – Anne Marie FARRUDJA

- URBANISME

Proposition du Maire : VP : Hervé LAHEURTE – Membres : Nadine GALLOIS – Olivier MARTET – Francis LARDIN – Michel GUTH – Catherine MANGEOT – Laetitia SCHLEGEL – Alain COLLET – Jacques BOURGUIGNON

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (6 votes contre),

Adopte la composition des commissions municipales comme indiquée ci-dessus.

6. Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire expose que conformément aux dispositions de l'article R.123-7 du code de l'action et des familles, il appartient au conseil municipal de fixer le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale. Le nombre de membres doit être compris en 8 et 16 et doit être pair, sachant que la moitié des membres est désignée par le conseil municipal, l'autre moitié étant désignée par le maire.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (1 abstention),
Fixe à dix le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

En application des articles R.123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à l'élection des représentants au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale. Par délibération en date du 15 avril 2014, le nombre de sièges à pourvoir a été fixé à dix dont la moitié doit être élue par le conseil municipal.

Le vote se déroule à bulletin secret à la demande du groupe d'opposition. Madame Martine CLAUSSE et Madame Sarah CONCHERI sont nommées assesseurs.

Le Maire invite les membres du Conseil municipal à proposer leurs listes de candidats.

Proposition de la liste « Blainville autrement » :
Evelyne OUDIN, Sarah CONCHERI, Nadia DORE, Jacqueline GENAY, Paul BINDA

Proposition de la liste « Pour Blainville, toujours en action » :
Martine CLAUSSE, Anne-Marie FARRUDJA, Marie Louise HUSSON, Christian PILLER, Jacques BOURGUIGNON

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :
Blainville autrement : 19 voix 4 sièges
Pour Blainville, toujours en action : 6 voix 1 siège
Bulletins nuls : 2

Sont élus au conseil d'administration du CCAS :
Evelyne OUDIN, Sarah CONCHERI, Nadia DORE, Jacqueline GENAY, Martine CLAUSSE

7. Commission d'appel d'offres et bureau d'adjudication

Monsieur le Maire expose qu'il convient, conformément aux dispositions des articles 22 et 23 du code des marchés publics, de désigner les membres de la commission d'appel d'offres et d'adjudication pour la durée du mandat.

Considérant que pour les communes de plus de 3500 habitants, cette commission est composée du Maire en qualité de président et de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus par le conseil à la représentation au plus fort reste,

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à proposer leurs listes de candidats.

Monsieur le Maire propose un poste de titulaire et de suppléant à la liste « Blainville, toujours en action ».

Proposition du Maire :	Titulaires	Suppléants
	Hervé LAHEURTE	Sarah CONCHERI
	Francis LARBIN	Thierry EVA
	Olivier MARTET	Jacqueline GENET
	Catherine MANGEOT	Michel GUTH
	Anne-Marie FARRUDJA	Jacques BOURGUIGNON

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (6 votes contre),

Adopte la composition de la commission d'appel d'offres et bureau d'adjudication comme indiquée ci-dessus.

8. Commission pour la révision électorale

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à la désignation des représentants à la commission électorale pour la présidence et la vice-Présidence et invite les membres de Conseil Municipal à proposer leurs candidatures.

Monsieur le Maire assurera la présidence et propose Mme Nadine GALLOIS au poste de Vice-Présidente.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (6 abstentions),

Adopte la présidence et vice-présidence comme indiquées ci-dessus.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

9. Commission d'hygiène

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune à la commission d'hygiène municipale pour la vice-Présidence et quatre membres.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à proposer leurs listes de candidats

Proposition du Maire : VP : Alain COLLET – Membres : Nadia DORE – Gilles HENRY – Evelyne OUDIN – Olivier MARTET

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité (1 vote contre),

Adopte la composition de la commission d'hygiène comme indiquée ci-dessus.

10. Commission communale des impôts directs CCID – membres du conseil municipal

Ce point a été retiré de l'ordre de jour et sera présenté lors d'un prochain conseil municipal

11. Syndicat Intercommunal de l'Environnement de Blainville-Damelevières

Monsieur le Maire expose qu'il convient, conformément aux statuts du Syndicat Intercommunal de l'Environnement de Blainville Damelevières, de procéder à la désignation des délégués de la commune à savoir 4 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à proposer leurs listes de candidats.

Délégués titulaires : Francis LARDIN – Paul BINDA – Ghislain DEMONET – Hervé LAHEURTE
Délégués suppléants : Nadine GALLOIS – Paul BRANDMEYER

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte la proposition de délégués pour siéger au Syndicat Intercommunal et l'Environnement.

12. SIVU des Sables

Monsieur le Maire expose qu'il convient, conformément aux statuts du SIVU des Sables de procéder à la désignation de délégués de la commune à savoir 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à proposer leurs listes de candidats.

Délégués titulaires : Ghislain DEMONET – Hervé LAHEURTE
Délégué Suppléant : Nadia DORE

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte la proposition de délégués pour siéger au SIVU des sables.

13. Syndicat Intercommunal pour la Gestion de l'Aérodrome de Lunéville/Chanteheux/ Croismare

Monsieur le Maire expose qu'il convient, conformément aux statuts du Syndicat Intercommunal pour la Gestion de l'Aérodrome de Lunéville/Chanteheux/Croismare de procéder à la désignation de délégués de la commune à savoir 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à proposer leurs candidatures.

Délégués titulaires : Thierry EVA – Paul BINDA
Délégué Suppléant : Michel GUTH

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte la proposition de délégués pour siéger au syndicat intercommunal pour la gestion de l'aérodrome de Lunéville / Chanteheux / Croismare.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

14. Délégués aux conseils d'écoles

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune aux différents conseils d'écoles.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à proposer leurs candidatures.

	Titulaires	Suppléants
Ecole Jules Ferry	Nadia DORE - Michel GUTH	Abdulhak EI OMARI
Ecole Jean Jaurès	Nadia DORE - Michel GUTH	Sarah CONCHERI
Elémentaire HDP	Nadia DORE - Michel GUTH	Alain COLLET
Maternelle HDP	Nadia DORE - Michel GUTH	Sarah CONCHERI

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte la proposition de délégués pour siéger aux différents conseils d'écoles de la commune.

15. Caisse des écoles

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune à la caisse des écoles.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à proposer leurs candidatures.

Proposition du Maire : VP : Nadia DORE – Membres : Magali THOMASSIN – Michel GUTH – Marie-Louise HUSSON

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Adopte la composition des représentants de la commune à la caisse des écoles comme indiquée ci-dessus.

16. Délégués au conseil d'établissement de l'Ecole Municipale des Enseignements Artistiques

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au conseil d'établissement de l'Ecole Municipale des Enseignements Artistiques.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à proposer leurs candidatures.

Titulaire Ghislain DEMONET
Suppléant(e) Nadine GALLOIS

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte la proposition de délégués pour siéger aux différents conseils d'écoles de la commune.

17. Délégués au conseil d'établissement des crèches

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au conseil d'établissement des crèches.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à proposer leurs candidatures.

Titulaire Evelyne OUDIN
Suppléant(e) Nadia DORE

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (1 abstention),

Accepte la proposition de délégués pour siéger aux différents conseils d'écoles de la commune.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

18. Délégués au conseil d'établissement des CLSH

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au conseil d'établissement des CLSH.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à proposer leurs candidatures.

Titulaire Nadia DORE
Suppléant(e) Sandra DEMOUGIN

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte la proposition de délégués pour siéger au conseil d'établissement des accueils collectifs de mineurs.

19. Organismes extérieurs

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune dans différents organismes extérieurs.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à proposer leurs candidatures.

Conseil d'administration Collège Langevin Wallon
Titulaire Ghislain DEMONET
Suppléant Paul BINDA

Association de la Maison des Fêtes et de la Culture : Nadine GALLOIS – Sarah CONCHERI – Paul BINDA

Association Entr'Aide chômeurs : Nadia DORE

Fonds d'Aide aux Jeunes : Paul BINDA

Centre Hospitalier de Lunéville : Ghislain DEMONET

Madame Anne-Marie FARRUDJA intervient pour indiquer qu'il n'y avait plus de représentant siégeant au conseil d'administration de l'Association de la Maison des Fêtes et de la Culture et que le fonds d'aide aux jeunes n'intègre plus d'élus.

Monsieur Ghislain DEMONET en prend note mais précise que les représentants proposés assureront une correspondance avec les organismes cités.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (1 abstention sur l'ensemble des votes + 1 abstention sur le vote concernant l'Association Entr'Aide chômeurs),

Accepte la proposition de représentants pour siéger au sein des différents organismes extérieurs ci-dessus.

20. Correspondants

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à la désignation de correspondants pour différents organismes.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à proposer leurs candidatures.

Correspondant Défense : Laetitia SCHLEGEL
Correspondant CADA : Nadia DORE
Correspondant CNIL : Paul BINDA
Correspondant CNAS : Thierry EVA

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte la proposition de correspondants pour les différents organismes cités ci-dessus.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

21. Ligne de trésorerie

Monsieur Le Maire présente succinctement la situation financière de la collectivité en termes de trésorerie et indique l'importance de réaliser une ligne de trésorerie au plus tôt pour permettre le fonctionnement normal de la collectivité.

En conséquence et après avoir reçu plusieurs propositions, Monsieur Le Maire propose de contracter une ligne de trésorerie dont les caractéristiques sont les suivantes :

Prêteur	La Banque Postale
Nature	Ligne de trésorerie Utilisable par Tirages
Montant maximum	300 000.00 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'intérêt	Eonia + marge de 1.66 % l'an
Base de calcul	Exact / 360 jours
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date de prise d'effet du contrat	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 11 juin 2014
Garantie	Néant
Commission d'engagement	450.00 EUR, soit 0.15 % du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0.20 % du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8 ^{ème} jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	Tirages / Versements – Procédure de Crédit d'Office Date de réception de l'ordre en J avant 15h30 pour exécution en J+1 Montant minimum 10.000 euros pour les tirages

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur Le Maire a contracter une ligne de trésorerie selon les caractéristiques financières indiquées ci-dessus.

22. Questions diverses et informations

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les dates des prochains conseils et commissions à savoir :

- Réunion du SIE le 17 avril 2014
- Commission de finances le 18 avril 2014 à 20h30
- Débat d'orientation budgétaire le 22 avril 2014 à 20h30
- Bureau de la CCVM le 23 avril à 20h30
- Réunion du CCAS le 24 avril à 17h30
- Conseil communautaire le 24 avril à 20h30
- Conseil municipal pour le vote des budgets le 30 avril à 20h30

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Jacques BOURGUIGNON demande ce que compte faire l'autorité territoriale concernant deux agents dont les biens ont été sérieusement dégradés.

Monsieur Ghislain DEMONET et l'ensemble du Conseil Municipal condamnent fermement ces méfaits mais il s'agit d'une affaire privée qui n'a strictement rien à voir avec la municipalité et qui est suivie par la gendarmerie.

Il clôt ensuite la séance.



